

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Proprietaire.

Abonnement : \$1.00 par Annee.

MONTREAL,

SAMEDI 8 JUILLET 1882.

2 Centins le Numéro.

NOS SOCIÉTÉS NATIONALES.

Maintenant que notre fête nationale est passée et que chacun s'est réjoui du succès qui a couronné les belles démonstrations auxquelles elle a donné lieu, il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner un peu si l'amour que nous portons à notre nationalité ne pourrait pas se traduire par des actes plus pratiques que les brillantes manifestations dont nous venons de parler.

Le spectacle imposant d'une grande procession, l'éclat des décorations, la richesse des bannières, la multiplicité des arcs de verdure, l'originalité des costumes et des chars allégoriques, et l'affluence nombreuse des spectateurs, tout cela est très beau, mais, en somme, il nous faut autre chose que ces marques extérieures de l'attachement que nous avons pour les traditions qui font notre gloire.

Quelques jours avant le 24 juin tout est mouvement parmi notre population. Souscriptions, organisations de corps de métiers, décorations des rues et préparatifs de fête sont à l'ordre du jour. Feux de paille que tout cela. La célébration une fois terminée, le patriotisme semble s'éteindre. Pendant onze mois de l'année on ne s'occupe plus de la St. Jean-Baptiste, excepté par hasard pour rappeler certains incidents survenus ce jour là.

Le premier de juin de l'année suivante le comité de régie fera convoquer une assemblée générale de la société à laquelle assisteront les officiers et quelques membres. Sans le zèle déployé par ces quelques hommes dévoués qui se multiplient pour mettre l'organisation en mouvement rien ne serait fait et chacun attendrait que son voisin prit les devants.

Duit-on s'étonner de ce manque apparent d'esprit d'initiative de la part des neuf dixièmes des membres de l'Association? Pas le moins du monde, car cela est dû à l'imperfection de notre système d'association plutôt qu'à l'apathie des Montréalais. La preuve de cette assertion réside dans le fait que malgré le manque absolu d'organisation préalable, le peuple répond à l'appel des chefs avec un empressement bien propre à étonner ceux qui savent dans quelles conditions les préparatifs de la célébration ont été commencés.

Nous formons le groupe canadien français le plus nombreux et le plus influent qui existe; c'est en cette ville que l'Association St Jean-Baptiste a pris naissance et, cependant, sous le rapport de l'organisation nous sommes bien loin en arrière des centres canadiens de la république voisine.

La raison en est bien simple: L'Association St Jean-Baptiste de Montréal n'existe que sur le papier. Tout le monde en fait partie et per-

sonne n'est membre actif, à l'exception des officiers et des quelques patriotes zélés dont nous avons parlé. D'après les règlements les membres sont censés être admis sur proposition adoptée à la majorité des voix. En pratique celui qui veut se donner la peine d'assister aux assemblées générales est considéré comme membre et jouit des mêmes privilèges que les autres.

Il est vrai qu'il serait bien difficile de définir ces privilèges. Serait-ce celui de figurer dans les rangs de la procession? Mais ce droit appartient à tout le monde et ne constitue pas un privilège. L'Association telle que constituée n'offre à ses membres aucun avantage qu'ils ne trouvent pas en dehors de son sein. Elle n'impose aucun devoir qu'un Canadien français ne soit tenu de remplir.

Son premier but est de réussir entre eux tous les Canadiens. Elle ne l'atteint qu'imparfaitement, parce qu'elle ne leur offre pas d'autre lien de cohésion que le devoir de célébrer la fête nationale. Ce devoir rempli, ses membres s'appuyant sur la lettre des règlements s'imaginent assez naturellement que leur tâche est faite.

Pour célébrer la fête, elle fait appel à la bonne volonté de ses membres et des Canadiens-français en général et elle n'a aucun moyen d'exercer plus d'autorité sur les premiers que sur les derniers. Pour se créer un revenu, elle compte uniquement sur les souscriptions volontaires. Rien dans ses statuts qui oblige les membres à assister aux assemblées ou à payer une contribution quelconque. C'est le volontariat érigé en système et poussé à sa dernière puissance d'élasticité.

Vous demandez à un membre de souscrire? Ils souscrit si cela lui plaît tout comme celui qui n'est pas membre. Vous lui demandez de suivre les rangs de la procession. Il les suit ou ne les suit pas tout comme son voisin qui n'est pas associé. Vous lui demandez d'assister à une assemblée une fois par mois qu'il se dirait: "Ils arrangeront cela comme ils l'entendent; je n'ai aucun intérêt pécuniaire qui me soit propre, à ménager dans cette association. Je ne perds rien en n'y assistant pas. Cette société ne me rapportera jamais rien quoiqu'il arrive. Je n'y ai pas plus d'intérêt que mon voisin qui n'est pas membre et qui aurait voix aux délibérations s'il le voulait. Il y a du temps d'ici à la Saint Jean-Baptiste prochaine et il n'y a pas autre chose à faire qu'à organiser la fête. Je n'irai pas aujourd'hui." Et voilà comment il se fait que notre Association Saint Jean-Baptiste de Montréal ne peut arriver à autre chose qu'à faire célébrer avec pompe la fête du 24 juin.

C'est déjà beaucoup si l'on considère ses moyens d'action. Elle

n'obtiendrait certainement pas ce résultat si un groupe d'hommes peu nombreux mais très dévoués, ne prenaient sur eux chaque année de faire tout le travail d'organisation et s'il n'existait pas chez notre population un sentiment profond de patriotisme qui après avoir été endormi tout le reste de l'année se réveille plus ardent que jamais lorsqu'il s'agit de célébrer la fête.

Nous ne sommes pas les premiers à constater le peu de résultats pratiques que produisent nos brillantes démonstrations. Des hommes sérieux ont souvent exprimé le regret qu'une association aussi nombreuse que la nôtre n'ait pas porté des fruits plus abondants. Notre société existe depuis 1834 et nous n'avons pas de salle St. Jean-Baptiste, pas de bibliothèque, pas de cercle littéraire affilié à l'association. La société n'a rien fait pour la colonisation, etc.

C'est à tort que l'on attribue à l'apathie ce qui n'est que le résultat d'un manque d'organisation. Il nous manque bien autre chose. Encore une fois nous n'avons pas d'Association St. Jean-Baptiste puisque la société qui porte ce nom n'offre aucun privilège à ses membres, ne leur impose aucun devoir. Pour remédier à ces inconvénients il faudrait à notre avis transformer l'Association en société de secours mutuels, afin de donner aux associés ce lien de cohésion qui leur manque.

L'intérêt, ce puissant levier qui fait mouvoir le monde, ferait ce que la persuasion, les appels au patriotisme et à la générosité n'ont pu faire jusqu'à présent. Le succès des sociétés de bienfaisance qui existent déjà dans notre ville et ailleurs prouve assez clairement que nous n'agissons pas à la légère en proposant ce remède. Combinées avec les sociétés nationales les caisses de secours mutuels ont produits aux Etats Unis des résultats qui font l'étonnement de tous ceux qui ont eu l'occasion d'admirer la prospérité des associations florissantes que nos compatriotes ont fondées dans toutes les parties de la république voisine.

Désirons-nous accomplir des grandes choses? commençons par le commencement. Imitons l'exemple de ceux qui n'ont pas craint d'apporter quelques améliorations au projet d'Association formé par feu Ludger Duvernay. Ils se sont portés en avant tandis que nous sommes restés stationnaires et il est plus temps que jamais de songer à suivre la marche du progrès.

L'espace nous manque pour développer plus longuement cette idée mais nous nous réservons d'y revenir plus tard et nous nous contenterons pour aujourd'hui de citer un exemple à l'appui de notre thèse:

L'Association St. Jean-Baptiste de Woonsocket, R. I. a été fondée en

1868. A cette époque le nombre total des Canadiens-français de cette ville s'élevait à peine à 3,000 âmes et presque tous les chefs de familles étaient ouvriers. La société a contribué largement à la construction de deux églises. Elle possède un local, une bannière et des insignes très riches, et elle doit avoir aujourd'hui des milliers de dollars en banque après avoir scrupuleusement rempli toutes ses obligations envers ses membres. Constituée légalement sous son nom français par la Législature du Rhode Island, elle a commencé dès la seconde année de son existence à payer aux malades ainsi qu'aux veuves et orphelins des membres défunts la pension à laquelle ils avaient droit, elle n'y a jamais manqué depuis.

Voilà pour les résultats. Examinons maintenant quelle est la teneur de ses principaux règlements: Le prix d'entrée est de \$5, et la contribution mensuelle est de 25 cents. Il y a deux assemblées générales par mois et tout membre qui n'y assiste pas doit payer une amende de 10 cents. Celui qui néglige de payer sa contribution ou ses amendes pendant quatre mois est rayé de la liste des membres et perd ses déboursés. Celui qui propose l'admission d'un membre doit payer 25 cents qui sont déduites sur le prix d'entrée, si l'aspirant est admis après enquête sur la moralité de sa conduite. Lorsqu'un associé est malade ou estropié il reçoit \$5 par semaine pendant tout le temps que dure sa maladie. La veuve d'un membre défunt reçoit \$2.50 par semaine tant qu'elle reste veuve et 25 cents par semaine pour chacun de ses enfants âgé de moins de douze ans.

Non seulement les membres d'une telle société ont intérêt à s'occuper de sa régie mais il y a obligation pour eux d'assister aux assemblées et à côté de l'obligation se trouve la sanction sous forme d'amende. Personne ne tient à perdre ses déboursés ni à se faire rayer de la liste. Comme il y a au moins une trentaine de réunions nombreuses par année on a le temps de discuter une foule de questions du plus haut intérêt pour la nationalité Canadienne-française ce qui rend les séances très intéressantes.

Aussi le goût de l'association s'est-il répandu partout ou de semblables sociétés se sont formées. Des cercles littéraires ont été fondés, et toute la population Canadienne française a fini par s'enrégimenter soit dans un corps soit dans d'autres. Les conventions canadiennes sont nées de ces associations et qui pourrait nier aujourd'hui qu'elles n'ont pas eu pour effet d'imposer aux Américains le respect pour notre nationalité, ce qui n'était pas chose facile étant donné le fait que les Américains comme les autres et peut être plus que les autres, étaient remplis de préjugés sur le compte de la race Canadienne-française.

Ce n'est pas aux sociétés canadiennes des Etats-Unis que l'on pourrait reprocher de n'avoir rien fait pour l'avancement de leurs compatriotes. Les églises canadiennes et les écoles françaises sont là pour attester l'efficacité de leurs efforts.

Les groupes canadiens des centres manufacturiers de la Nouvelle Angleterre, moins riches, moins nombreux et moins influents que nous ne le sommes ici à Montréal, ont fait ce que nous n'avons pu faire. Faut-il en conclure qu'ils sont meilleurs patriotes que nous? Il est à espérer que nous ne le céderons à personne sous ce rapport. Qu'ont-ils donc de plus que nous? Ils ont l'organisation qui nous fait complètement défaut.

Nous verrions avec plaisir les officiers de l'Association St. Jean-Baptiste prendre l'initiative d'un mouvement dans le sens que nous venons d'indiquer. Mener à bonne fin une entreprise de ce genre n'est pas plus difficile, que d'organiser chaque année, avec leurs moyens d'action des fêtes nationales imposantes comme celles que nous avons dues à leurs généreux efforts.

LE SERVICE CIVIL AUX ETATS-UNIS.

Aux vainqueurs les dépouilles : telle est depuis longtemps la devise des partis politiques aux Etats-Unis. Le service civil y est considéré comme une institution dont le principal but est de fournir au parti régnant le moyen de faire de la corruption électorale à même le coffre public.

Les besoins du service et les aptitudes des aspirants n'entrent pour rien dans le choix des employés. On fait les nominations pour récompenser des amis politiques, pour ménager des influences et pour avoir des instruments sur lesquels le parti puisse compter.

Ici nous ne sommes pas aussi avancés que cela. Il est très rare que l'on destitue un employé uniquement pour des causes politiques et l'on ne s'est pas encore avisé de les considérer comme les esclaves soumis du parti au pouvoir.

Aux Etats-Unis il est parfaitement entendu que les employés civils doivent souscrire régulièrement des sommes fixées de temps à autres par les chefs de parti et dont les montants réunis doivent former un fonds d'élection. En définitive, c'est le trésor public qui est mis à contribution, car pour les mettre en état de pouvoir résister aux fréquentes saignées que l'on pratique à leur bourse on a été obligé de donner aux employés des salaires qui leur permettent de vivre tout en contribuant largement au fonds électoral.

Les abus qui découlent d'un pareil système sont devenus si flagrants que le Congrès s'en est ému et qu'il a dû, dernièrement, passer une loi dont le but apparent était de mettre un terme à ces exactions. Seulement on a trouvé un moyen ingénieux de s'arranger de manière à ce que cette loi puisse rester lettre morte. On dirait même qu'elle a été élaborée exprès pour autoriser la continuation des abus existants tout en ayant l'air de s'y opposer.

Le fait est qu'elle n'a pas empêché le comité républicain du Congrès de mettre tous les employés fédéraux en demeure de s'exécuter. M. Hubbel, membre du Congrès et président du comité en question a envoyé à tous les employés du gouvernement fédéral une circulaire les requérant de

contribuer aux dépenses de la campagne électorale, qui s'ouvrira l'automne prochain. Les points les plus saillants de ce document remarquable se trouvent contenus dans les phrases suivantes :

"Vu les circonstances dans lesquelles le pays se trouve placé le comité croit que vous ferez un plaisir de vous prévaloir du privilège qui vous est accordé de pouvoir souscrire au fonds électoral un montant qui, nous l'espérons ne sera pas moindre que \$***. Le comité est autorisé à dire que de telles contributions volontaires de la part de personnes employées au services des Etats-Unis ne seront pas blâmées dans les sphères officielles... Veuillez donner à cette lettre une réponse prompte et favorable en envoyant un chèque ou une traite sur une banque ou un mandat sur la poste."

Cette demande venant de la part d'hommes chargés de travailler à la législation du pays et qui devraient par conséquent être les premiers à respecter les lois qu'ils ont faites, est bien propre à faire voir jusqu'à quel point les intérêts de parti sont mis au-dessus de toute autre considération par les législateurs américains. On ne demande même pas à l'employé s'il approuve ou non la politique du gouvernement. Il lui faut souscrire bon gré mal gré. Cela est impliqué assez clairement dans la circulaire. L'assurance que cette souscription ne sera pas désapprouvée dans les sphères officielles, si elle veut dire quelque chose, équivaut à la déclaration que le président lui-même, et ses ministres verrait avec plaisir les employés violer l'esprit sinon la lettre de la loi. Et les employés fédéraux savent trop bien ce qui les attendrait s'ils encouraient la disgrâce du parti au pouvoir pour se méprendre sur la signification de la circulaire.

La loi dont nous venons de parler se lit comme suit :

"Il est interdit à tous les officiers ou employés de l'exécutif de demander, ou de donner à d'autres officiers ou employés du gouvernement ou de recevoir de la part de tels officiers ou employés, de l'argent, des propriétés, biens, ou valeurs pour des fins politiques."

La pénalité imposée par la loi est une amende de \$500, et la destitution du coupable. M. Hubbell se dit qu'il n'est pas employé de l'exécutif et que par conséquent la loi ne lui défend pas de recevoir l'argent des employés et ne défend pas à ces derniers de lui remettre leur souscription. Quoiqu'il en soit les employés civils ont été avertis par l'Association de la réforme du Service Civil de New-York, d'avoir à s'abstenir de répondre à cet appel, et la question de la légalité sera probablement soumise aux tribunaux. Il est plus que probable que ces derniers, s'appuyant sur la lettre de la loi, seront forcés de déclarer légale la fraude que Hubbel et ses associés ont l'intention de commettre.

Voilà où nous conduira fatalement le système qui consiste à considérer le service civil comme la chose, la propriété des chefs de parti au pouvoir. Si les employés publics ne sont bons qu'à plâtrer les créatures des chefs de partis et les déclassés de la Grande-Bretagne le plus tôt ils seront abolis le mieux ce sera pour le pays. S'il nous faut absolument faire des rentes à un certain nombre d'incapables, fondons de suite un asile pour les recevoir et que l'on sache à quoi

s'en tenir sur le nombre des désœuvrés que le pays fait vivre pour leurs beaux yeux.

Mais il est souverainement injuste de tromper le public en confiant à des incapables les fonctions qui appartiennent de droit aux hommes compétents. Grâce au système en vigueur dans notre pays, les hommes politiques ont déjà appris à ne pas s'occuper des exigences du service public. Lorsqu'il s'agit de faire une nomination, ils se bornent à consulter leurs sympathies, leur goût, leurs caprices et les intérêts du parti. Lorsqu'ils ont rempli ces conditions, ils sont convaincus qu'ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire. Du train dont nous y allons, notre service civil offrira bientôt de nombreux traits de ressemblance avec celui des Etats-Unis. Il s'agit d'y mettre ordre et pour cela il faut de toute nécessité prendre pour règle invariable de ne nommer aux emplois publics que des hommes capables de remplir convenablement les fonctions auxquelles on les destine.

NOUVELLES DIVERSES.

Le décompte des bulletins dans le comté de Lunenburg a eu pour résultat de donner une majorité de 137 voix au candidat libéral, M. Keefer.

On écrit de Constantinople que le Sultan a eu avec M. Wallace, ministre des Etats-Unis, une entrevue qui a duré toute une journée.

Les revenus du gouvernement américain pour la dernière année fiscale s'élèvent à \$400,000,000. La dette publique a été réduite \$175,000,000.

L'Echo d'Iberville annonce qu'il va cesser de paraître ainsi que la Voix du Peuple, et qu'en réunissant les ateliers de ces deux journaux il sera fondé une autre feuille qui portera le titre de Protectionniste.

MM. John Riordon et J. B. Barber sont à Ottawa pour affermer du gouvernement un pouvoir d'eau à Cornwall, où ils se proposent de construire une fabrique de papier, qui serait en opération dans une couple de mois.

Les dépêches de Saint Pétersbourg disent que deux officiers des uhlans ont été arrêtés pour avoir distribué des écrits séditieux. Ils étaient au nombre des officiers chargés spécialement de protéger la vie du czar.

Un ouvrier du nom de Kenny a été assassiné mardi à Dublin sur la Place Seville. On croit que le crime a été commis par des féniens.

Kenny portait une ceinture sur laquelle étaient inscrits les mots : "Dieu sauve l'Irlande."

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. le Dr. A. B. Champagne, médecin du Dispensaire, de la Providence et de l'Asile St Vincent, vient d'être nommé démonstrateur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Université Victoria.

Le navire lancé lundi des chantiers de M. Samson, a été baptisé du nom de "Winnipeg". Il a 206 pieds de longueur, 38 de largeur et 23 de profondeur. Il jauge 1300 tonneaux. C'est un bâtiment très-fort et qui est classé pour treize ans au bureau Veritas. — Quotidien.

Sa Grandeur Mgr de Montréal a fait les ordinations suivantes à l'église Saint-Pierre, rue Visitation, jeudi dernier.

A la prêtrise : MM. A J Archambault, J Graton, P Langlois, L J Levesque, A M Martin, de Montréal, et M J Laporte, Cong : S V.

Le vaste bâtiment où l'on met les locomotives à l'abri, à Sherbrooke, est en feu depuis une heure ce matin. Il y a cinq locomotives à l'intérieur. Les pompiers font tout en leur pouvoir pour maîtriser les flammes et réussiront à sauver les wagons qui sont sur la voie, près du bâtiment embrasé. Les pertes excéderont \$100,000.

Le décompte de bulletins dans le comté de North Wentworth, Ontario, s'est terminé, vendredi. Le juge Sinclair a rendu sa décision au long et par écrit. Quatre votes ont été ajoutés pour M. McKechnie, le candidat conservateur, et quatre autres votes lui ont été retranchés. Trois votes ont été ajoutés à M. Bain, libéral, et deux votes lui ont été enlevés, de sorte que le candidat libéral se trouve élu par une majorité de 2 voix. M. McKechnie se propose de contester l'élection.

L'honorable M. Chapleau a résigné comme ministre des chemins de fer et l'honorable M. Lynch prend sa place à la tête de ce département.

L'honorable M. Chapleau reste premier ministre sans portefeuille.

On dit qu'il y aura d'autres changements ministériels lorsque M. Chapleau reviendra d'Europe. Il remplacerait l'honorable M. Mousseau qui deviendrait juge de la Cour Suprême. L'honorable M. L. O. Loranger serait fait juge et l'honorable M. Taillon serait appelé au poste de premier ministre de la province de Québec.

Le 30 avril 1889 sera le centième anniversaire de l'inauguration du général Washington, à New-York, comme premier président des Etats-Unis. On songe déjà à célébrer cet anniversaire en inaugurant une statue du père de la patrie américaine à New-York. On parle aussi d'une grande exposition universelle qui aurait lieu à la même époque. Le Phare des Lacs signale, à ce propos, une coïncidence fâcheuse, c'est que les républicains français veulent, cette année-là, célébrer le centième anniversaire de la révolution française. Reste à savoir si la république existera encore en 1889?

Il nous parvient un détail navrant emprunté aux scènes terribles causées par le cyclone qui a dévasté la Georgie, la semaine dernière. La femme du Dr Carroll, de Monticello, effrayée par le bruit de la tourmente, se cramponnait à son mari qui, pour la rassurer, lui mit le bras autour du cou. C'est à ce moment que la trompe s'abattit sur la maison et la fit s'écrouler. Les deux époux se tenant toujours embrassés furent renversés sous les décombres. Les solives qui écrasaient M. Carroll pesaient si lourdement sur son bras que, malgré tous ses efforts, il ne put dégager le cou de sa femme. Il sentait bien que cette étreinte était mortelle pour elle ; mais il ne put faire bouger les lourdes poutres. Lorsqu'on accourut à son aide, sa femme était morte.

On télégraphie d'Alexandrie, Egypte :

Les amiraux français et anglais se sont plaints de la mise en position de deux canons qui sont des menaces pour la flotte. Les explications n'ayant pas été jugées satisfaisantes les deux amiraux ont immédiatement demandé à leur gouvernement respectif la permission de bombarder Alexandrie.

—Mardi après-midi, les ministres du cabinet anglais ont consulté le commandant en chef de l'armée.

—On dit dans les couloirs de la Chambre des Communes qu'Alexandrie va être bombardée immédiatement.

—On mande de Paris, en date du 4 : M. de Lesseps, répondant à une députation de la société de la paix internationale, a blâmé l'intention que l'Angleterre avait de débarquer des troupes en Egypte ou de faire une démonstration navale à l'entrée du canal de Suez.

Il dit que le canal n'est nullement exposé hormis que la population ne soit poussée à des excès par une intervention étrangère.

—La chambre des députés à Paris, France, a voté un crédit de 19,000,000 de francs pour payer les dépenses de l'expédition en Tunisie pendant le deuxième semestre de 1882.

On s'attend à une attaque décisive contre l'Egypte d'ici à vingt-quatre heures.

Les autorités en France ont donné ordre à dix vaisseaux de se préparer à une action immédiate.

D'un autre côté Arabi Pacha qui est revenu du Caire à Alexandrie dit qu'il est décidé à combattre contre la Turquie, l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe. La construction particulière des forts lui permettra, dit-il, d'empêcher le débarquement de vingt mille hommes de troupes.

LE MEURTRIER GUITEAU.

On mande de Washington en date du 30, à 9.45 a. m. :

Guiteau a passé une très mauvaise nuit. Il ne dormait que par intervalle de 20 minutes à la fois.

Vers le matin, ses forces étant à bout, il s'endormit profondément. Il se leva quelques minutes après cinq heures et déjeuna avec appétit à 6.30 heures ; son déjeuner se composait de beefsteak, d'œufs, de pommes de terre et autres plats. Lorsque le géôlier lui apporta son déjeuner dans sa cellule, Guiteau lui dit de ne pas manquer de lui apporter à dîner à 11 heures précises.

M. Hicks, qui avait passé la nuit à la prison, se rendit dans la cellule du prisonnier, après que celui-ci eût quitté son lit et s'entretint avec lui sur des sujets religieux. Il lui fit une seconde visite à huit heures. Guiteau le pria instamment d'examiner l'échafaud afin de s'assurer s'il était solide.

Après avoir lu un poème de sa composition intitulé : "Pensées religieuses," Guiteau fit quelques observations sur la vie future. "Je ne pense pas, dit-il, que je puisse subir cette épreuve sans pleurer, non pas que je sois faible, car j'ai foi dans mes principes, mais parce que j'approche de l'autre monde, Je persiste à dire que c'est Dieu qui m'a inspiré."

John W. Guiteau est arrivé à la prison à neuf heures. A neuf heures et quart le condamné s'est promené pendant une quinzaine de minutes

dans le corridor. A dix heures il a demandé à prendre un bain. On transporta dans sa cellule une grande cuve remplie d'eau. Guiteau était très nerveux et il était évident qu'il cherchait à se distraire pour chasser les tristes pensées qui l'obsédaient.

Pendant que Guiteau prenait son bain, son frère, M. Hicks, et le gouverneur de la prison, M. Crocker, examinèrent l'échafaud. John Guiteau, surtout, fit un examen minutieux afin de s'assurer si tout fonctionnerait bien au moment de l'exécution.

A onze heures, à la surprise générale, madame Scoville est arrivée à la prison et a supplié le géôlier de lui permettre de voir son frère une dernière fois. Ce dernier a répondu qu'il lui accorderait cette permission si son frère ne s'y opposait pas. Plus tard, John Guiteau a décidé madame Scoville à renoncer à son projet, et celle-ci s'est retirée. Avant son départ elle a remis au géôlier des fleurs que Guiteau lui avait demandées.

A onze heures et trente-cinq minutes Guiteau a mangé de bon appétit. Lorsque M. Hicks est sorti de la cellule il a dit aux personnes qui l'entouraient : "Le prisonnier n'éprouve aucune crainte et est résigné à son sort. Il se confie avec confiance à la miséricorde de Dieu."

Guiteau était très agité lorsqu'il eut connaissance des préparatifs que l'on faisait pour l'exécution, surtout lorsqu'il a entendu les pas des soldats sur le parquet en marbre de la rotonde. Il n'a pu se contenir et les sanglots l'étouffaient. A cette heure deux cent cinquante personnes étaient réunies dans la rotonde.

A midi et cinq minutes le gouverneur de la prison s'est rendu dans sa cellule et lui a lu son arrêt de mort en présence de trois témoins.

A midi et vingt-sept minutes, les portes de fer à l'extrémité du corridor s'ouvrirent et le gouverneur sortit, suivi de Guiteau. Celui-ci était d'une pâleur livide et ses traits étaient contractés. Le lugubre cortège se dirigea aussi rapidement que possible vers l'échafaud. Guiteau gravit les douze degrés d'un pas assez ferme et on le plaça en arrière de la trappe.

Après que M. Hicks eut récité une prière au milieu du plus profond silence, Guiteau lut à haute voix plusieurs versets du 10ème chapitre de l'Evangile selon Saint Mathieu, et annonça ensuite qu'il allait lire sa dernière prière avant de mourir. Il lut alors distinctement et avec emphase ce qui suit :

Ma dernière prière sur l'échafaud : "Mon Père, je m'en vais maintenant vers vous et vers mon Sauveur ; j'ai accompli la tâche que vous m'avez confiée et je ne suis que trop heureux de retourner vers vous.

"Le monde n'apprécie pas encore ma mission, mais vous la connaissez. Vous savez que vous m'avez inspiré l'idée de faire disparaître Garfield, et qu'il n'en est résulté que du bien. C'est là la meilleure preuve que cette inspiration venait de vous, et j'ai prouvé dans mon livre, que tous peuvent lire, que vous aviez inspiré cet acte pour lequel je suis aujourd'hui assassiné. Je sais qu'en agissant comme ils le font aujourd'hui, ce gouvernement et cette nation encourront votre inimitié éternelle, comme les Juifs l'ont encourue pour avoir mis à mort votre fils, mon Sauveur, et je sais que votre divine loi de rétribution frappera la nation américaine et mes meurtriers de la même manière que les Juifs. Cette nation est inspirée du diable. La conduite de son

gouvernement et de ses journaux à mon égard vous justifiera quand vous les maudirez. Je sais que votre divine loi de rétribution est inexorable.

Je prédis donc à cette nation qu'elle nagera dans le sang et que mes meurtriers, depuis le chef de l'Exécutif jusqu'au bourreau, iront en enfer. Vos lois sont inexorables. O Vous Juge Suprême, maudissez les hommes qui violent vos lois. Qu'ils gémissent et qu'ils grincent des dents. La presse de ce pays aura un compte sévère à vous rendre. O Père Juste ; elle demandait mon sang à grands cris, eh bien ! que mon sang retombe sur elle, sur cette nation et sur ces officiers.

"Le président Arthur est un lâche et un ingrat. Son ingratitude envers l'homme qui l'a fait ce qu'il est aujourd'hui et qui a sauvé son parti, lui méritera une sévère sentence de votre part. Père Juste vous me connaissez, et vous savez que je vais à vous sans aucun mauvais vouloir contre aucun être vivant. Adieu, vous habitants de la terre."

La lecture, une fois terminée, il se mit à chanter quelques versets de sa composition. La voix lui manqua à plusieurs reprises : il a pu cependant se rendre jusqu'au bout.

Les aides du bourreau lui lièrent les jambes et lui ajustèrent la corde au cou. L'exécuteur des hautes œuvres lui enfonça ensuite le bonnet noir sur les yeux et, fit jouer la trappe. C'est à midi et quarante minutes que Guiteau fut lancé dans l'espace. Le corps fit un demi-tour sur lui-même, mais on ne remarqua aucun mouvement des jambes. Quarante secondes après, on remarqua un léger mouvement des épaules et des jambes, dû à la contraction des muscles. Le cœur cessa de battre seize minutes après la chute.

Après qu'une demi-heure se fut écoulée, le corps fut détaché de la potence et les médecins constatèrent qu'il y avait eu dislocation du cou. On ne sait où le cadavre sera inhumé. John Guiteau dit que si le corps de son frère est transporté, plus tard, en dehors des murs, les membres de la famille seuls sauront où il sera déposé.

L'autopsie est commencée en présence de dix sept médecins.

Le cerveau pèse 49 onces et le cœur un peu plus de neuf. Tous les organes étaient dans un état normal.

Tous les médecins s'accordent à dire qu'il y avait épanchement de lymphes au cerveau et contraction de la dure-mère. Aucun d'eux ne veut exprimer d'opinion avant que l'examen soit terminé.

Washington, 30—On a constaté, paraît-il, que le cerveau pesait 49½ onces, un peu plus que la moyenne. Il est bien conformé et ne présente aucune trace de maladie ou de lésion à la surface externe. Le cœur et les poumons sont à l'état normal, mais il y a un léger rétrécissement de l'aorte, près du cœur.

Le foie pèse le double du poids ordinaire. Autant qu'on a pu en juger, les autres organes abdominaux n'offrent rien d'anormal.

Il n'y a pas eu dislocation du cou, mais la mort a été causée par la strangulation.

Il est probable que le rapport des médecins ne sera pas soumis avant mercredi prochain.

Guiteau a écrit au Président une lettre caractéristique, dit le *Courrier des Etats-Unis*. Il reprend l'histoire de l'homme depuis Adam et poursuit jusqu'à la dispersion du peuple juif. Le récit est rapide, net, à l'emporte-pièce. C'est un morceau curieux,

mystique et brutal à la fois, coupé en petits paragraphes qui partent comme des flèches. En voici la fin :

La rétribution est venue, rapide, poignante, par le feu et le sang, "par le boulet et la bombe," par une douleur sans fin, —comme une dent qu'on arrache, et qu'on arracherait éternellement. Une dent qu'on arrache donne une idée de l'enfer, et c'est ce qui est arrivé aux juifs.

Quant Jérusalem est tombée A. D. 70 les Juifs ont été jugés ; ils ont été condamnés à l'enfer ; ils ont perdu leur nationalité et Dieu a maudit leur postérité.

Les Gentils auront leur jugement à leur tour. Voyez mon livre.

Cela est terrible, mais ce sont les voies de Dieu. C'est tout ce que je dis.

Quant à la suppression de Garfield, je suis l'homme de Dieu, et ne l'oubliez pas, vous Américains, et vous hommes au pouvoir, si vous voulez pas aller en enfer, comme les Juifs.

Cela est court et raide, mais c'est vrai. Mieux vaudrait pour vous laisser aller l'homme de Dieu ; mais faites comme il vous plaira. Je veux un pardon sans condition car je suis un patriote inspiré, rien de plus, rien de moins.

J'ai sauvé mon parti et mon pays. Maintenant laissez moi libre ; voilà près d'un an, que je suis en prison ; pourquoi y resterais-je plus longtemps.

Pour chaque heure que je resterai encore sous vos verrous les hommes qui me gardent paieront une éternité. Dieu tient ses comptes.

(Signé :) CHARLES GUITEAU.

L'EXPOSITION.

Le comité de l'exposition s'est réuni à la salle des Artisans, hier soir, sous la présidence de M. Alexander McGibbon.

M. le président fit la lecture du rapport du sous-comité formé à la dernière séance pour organisé les différents sous-comités et pour nommer les officiers.

Voici le rapport :

Président, M David Morrice.

Vice-présidents, MM. A Desjardins, M P, et W Clendinneng.

Trésorier, M T Corestine.

Secrétaires, MM. W R Salter et H Beaugrand.

Membres du Comité Permanent — MM. David Morrice, M P Ryan, A A Trotter, J A Cantlie, James Stewart, Thomas Robin et A C Hutchison.

Membres du comité des finances—MM. H A Nelson, James Coristine, David Morrice, Robt Benny, J P Cleghorn, A Ewan, V Hudon, Hon A W Ggilvie, A Robertson, R White, A A Trotter, A McGibbon, A Desjardins, M P, M H Gault, M P, R B Angus, J J Curran, M P, G W Stephens, M P P, James McShane, M P P, C J Courso, M P, Hon L O Taillon, M P P, S H Ewing, Hon Peter Mitchell, I H Starns, J S Shearer, J M Kirk, W Wilson, C J Alloway, V S, J M M Duff, Geo Summer et Geo W Sadler.

Membres du Comité des jeux et des amusements—MM. Thomas Robin, Angus Grant, D E Bowie, R D McGibbon, David Cutrie, R Thomas, Hugh Becket, W Wilson W W Ogilvie B Tansey, Peter Fulton, A Buntin, R S White, C F Sise, James Harper, John Hood, Alex M Perkins et F Colson.

Membres du comité des impressions, des avis, transports, et excursions, etc. — MM. R Thomas, R White, J Coristine, J Stewart, Wm Angus, J P Whelan, H Beaugrand, F Houde, A Tassé, M P ; Theo Lyman, G R Prowse, John Porteous, M C Mullarky, J C Watson, I H Stearns, Gilman, Cheney, G B Buland, C O Perreault, et J R Dougall.

Membres du comité des révisions militaires. —Lieut-Colonels Stevenson, Bond, Whitehead, Gardner, Campbell, Ouimet, et Oswald, Captain McArthur, Major Nott, Major Davidson, Ald Hood, Ald Mooney, MM. John Smith, J J Arnton, F E Gilman, A Prevost, Dr C J Alloway, et Lieut. Hall, de la batterie de campagne.

Membres du comité des courses de chevaux : Hon A W Ogilvie, MM John Crawford, James O'Rrien, B J Coghlin, J R Hutchins, A Desjardins (MP), Dr McEachran, W O'Brien, A M Cassils, Hon P Mitchell, Jonathan Hodgson, J O Turgeon, J K Ward, W Clendinneng, W Wilson, A McGibbon, C J Alloway (VS), et B Tansey.

Le comité des citoyens adopta una-

niment ce rapport.

Le président annonça ensuite que M. C. F. Sise s'offrait de poser un fil téléphonique entre les bureaux du comité et ceux du terrain de l'exposition, et d'éclairer le terrain à la lumière électrique.

Alarme au City Hall.

Le City Hall de New-York, dit le *Courrier des États-Unis* a été sauvé d'une destruction totale ou partielle par un compositeur d'un des journaux imprimés au Printing-House Square. Le *typo* s'étant mis à la fenêtre pour fumer une cigarette, a vu qu'un nuage de fumée entourait la base de la coupole qui est au centre du toit du City Hall. Il a cru d'abord à quelque illusion d'optique causée par un reste de mal aux cheveux, mais s'étant frotté les yeux et ayant revu le brouillard qui obscurcissait la coupole, il a envoyé un diable, ou apprenti, donner avis du phénomène à la station de pompiers du coin de Centre et Chambers streets.

Les pompiers ont couru au bâtiment municipal, sont montés sur le toit et ont constaté que quelques-unes de ses poutres étaient embrasées, près de la porte-trappe. Une demi-douzaine de seaux d'eau ont eu raison de ce commencement d'incendie, et les dommages pourront se réparer moyennant \$50. L'origine d'un feu en cet endroit élevé est expliquée par le fait que les boys du concierge s'étaient amusés à tirer des *firecrackers* sur le toit, au-dessus même des têtes des édiles dont une ordonnance interdit ces divertissements dangereux.

Mort d'un brave.

Une foule considérable a accompagné avant-hier, au lieu du repos, le capitaine Boutmy, décédé à Boulogne, à l'âge de 76 ans.

Le capitaine Boutmy s'était engagé à l'âge de 18 ans.

À Lyons, en une seule et même année, il sauva deux femmes dans un incendie, et accomplit trois sauvetages dans le Rhône. Il venait d'être nommé maréchal-des-logis lorsqu'il rendit ses galons pour s'engager aux turcos d'Afrique.

Au siège de Constantine, le capitaine Boutmy reçu dans ses bras le général Darnémond, frappé d'un boulet en pleine poitrine. Ce brave soldat, promu au grade de capitaine, fut chargé de prendre, avec 1,000 tirailleurs, le col d'Ismaïlia. Parti le premier, il arriva sur la redoute sans avoir tiré un coup de fusil et y planta le drapeau français. Quand il se retourna, il ne lui restait plus que dix hommes. Cette action d'éclat lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Avallé par les 33 blessures qu'il avait reçues durant ses campagnes, le capitaine Boutmy dut prendre sa retraite à l'âge de 27 ans. Il se retira à Boulogne, où il vécut 49 ans, au milieu d'amis que son décès a profondément affligé.

CHRONIQUE LOCALE.

Nos gens reviennent.—La semaine dernière soixante-dix familles canadiennes-françaises nous sont arrivées de Cohoes. Elles se sont pour la plupart fixées à St. Henri des Tanneries. Elles ont immédiatement trouvé de l'emploi à la fabrique de coton de St. Henri. Cette fabrique donne de l'ouvrage à 300 personnes, et elle en emploiera le double dès que la fabrique sera en pleine opération.

La femme Docteur.—L'Hôtel Richelieu, où se retire Madame Enault, la fameuse femme docteur, est à l'état de siège. Un employé de la maison nous disait aujourd'hui que la foule ne cesse d'envahir l'hôtel. Nous avons nous-mêmes rencontré aujourd'hui des personnes venues de Saint Jean, même de Québec, pour demander les soins de cette femme prodigieuse.

Vol et arrestation.—Vendredi dans la nuit des voleurs ont pénétré avec effraction dans les hangars de la compagnie de Navigation St. Francis et ont enlevé une quantité considérable de cigares, d'œufs et d'autres marchandises. Un enfant qui avait vu les voleurs sortir avec des boîtes, donna des renseignements à la police. On opéra l'arrestation de deux d'entre eux; ils se nomment James Kelly et Thomas Keegan. Ils ont comparu ce matin devant le magistrat de police.

Election de Verchères.—Le décompte des bulletins enregistrés dans l'élection de Verchères s'est fait hier devant Son Honneur le juge Torrance. Ce décompte a eu pour résultat d'ajouter deux votes à ceux qu'avait déjà le candidat libéral, M. Geoffrion, portant ainsi sa majorité à dix-neuf.

L'honorable M. Lacoste, C.R., représentait M. Ducharme, et l'honorable M. Mercier représentait M. Geoffrion.

Malade au lit.—Monsieur Thomas Claydon, de Shelburne Ontario, écrit : J'ai souffert de douleurs dans le dos depuis plus de trente ans, et j'ai, sans succès, fait l'essai de tous les remèdes connus. Il n'y a pas bien longtemps on m'a pressé de faire usage de l'Huile de Saint Jacob. Je m'en suis procuré une bouteille, et chose étrange, avant d'en avoir vidé tout le contenu j'étais parfaitement guéri. Je puis le recommander avec confiance à tous ceux qui souffrent. Personne n'en peut faire assez d'éloges.

M. W. E. Weeckley, aussi de Shelburne, nous fait part en ces termes de son expérience. "J'ai été la victime du rhumatisme pendant des années. Il y a quelque temps, une attaque sérieuse m'a jeté au lit, et je puis dire avec vérité que l'Huile de Saint Jacob a produit le soulagement le plus prompt dont je me souviens. Je le recommande énergiquement à tous ceux qui souffrent."

Revenus de l'accise à Montréal.—L'état des revenus de l'accise à Montréal pour le mois de juin 1882 est de \$116,068.51. Le montant du mois correspondant de l'année 1881 était \$105,292.33; augmentation pour le mois de juin 1882 \$10,776.18.

Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881 \$1,301,644.19.

Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1882, \$1,421,700.93; augmentation pour 1882, \$120,056.74.

Personnel.—M. le chevalier Gustave Drolet, nous est revenu d'Europe. Le chevalier était allé en France par affaire; on dit même qu'il a obtenu un contrat du gouvernement français, pour la fourniture de traverses de chemins de fer sous le contrôle du gouvernement.

M. Drolet a été reçu labas, par le ministre des travaux publics, avec infiniment de politesse et de courtoisie.

M. le Ministre a exprimé ses sympathies pour la Nouvelle-France.

Noyade.—Un homme du nom de Vandal, matelot à bord de la barge "Eléazar" s'est noyé hier soir à la Pointe du Moulin à vent. Le malheureux qui était employé au déchargement de la barge, avait à traverser une passerelle fort étroite qui conduisait de la barge au bord du Canal. Il avait travaillé toute la journée, et il allait terminer son ouvrage en transportant une de ses dernières brouettes de charbon lorsque en traversant la passerelle, il fit un faux-pas et tomba dans le canal.

A ce moment il n'y avait personne sur la barge, et personne ne lui porta secours. Après de vains efforts pour sauver sa vie, il disparut sous la surface de l'eau. Aussitôt qu'on eut constaté sa disparition on se mit à faire des recherches; à minuit son cadavre n'avait pas encore été retrouvé.

Echappé belle.—Jones, matelot à bord d'un navire arrivé dans notre dort hier matin, s'est payé le luxe d'un *spré* hier soir. Vers huit heures, il laissa son bâtiment et se rendit à une buvette de la rue des Commissaires où il ingurgita une grande quantité de boisson enivrante.

A une heure assez avancée de la soirée, il s'en revenait à son navire lorsqu'en traversant la voie ferrée il tribucha et tomba sur les rails. Il trouva parait-il le lit bon; et quelque temps après un de ses supérieurs passa par là et trouva notre homme profondément endormi. Il le réveilla et le conduisit à bord. Certes il en était temps car deux ou trois minutes après un train de fret parcourait la voie et passait justement à cet endroit où le matelot était tombé.

Assaut brutal.—Tard hier soir, un M. Bowes, opérateur de télégraphe a été attaqué de la manière la plus brutale par deux individus sur la rue des Commissaires, près des bureaux de douanes.

M. Bowes s'en allait tranquillement chez lui; tout à coup il entendit les pas de deux hommes qui le suivaient; il ne s'en inquiéta guère jusqu'au moment où l'un d'eux après l'avoir devancé, tourna sur ses talons et frappa M. Bowes en pleine figure; en même temps celui qui était resté en arrière se saisissait de la victime pour la garrotter. Il ne réussit pas cependant. Il s'ensuivit une lutte de deux contre un.

L'opérateur soutint vaillamment l'assaut pendant quelques instants; mais il avait affaire à deux forts-à-bras et ses forces s'épuisèrent. Aux deux brigands alors de le frapper des poings et des pieds et de lui infliger les blessures les plus graves. La police attirée par les cris de la victime réussit à prendre les deux individus qui se nomment Alick Campbell et Denis Harrigan. M. Bowes a le bras droit fracturé et le corps couvert de blessures.

Tentative de suicide.—Hier matin, Siméon Métivier, du No 24 rue St Germain, Hochelaga, a tenté de se suicider.

Il s'était couché sur un sofa, dans son salon, en demandant à sa femme de bien vouloir le laisser seul, et de ne pas le déranger de la nuit.

Vers 2 heures du matin, madame Métivier entendit des cris de détresse venant de la chambre où son mari s'était couché. Pleine d'anxiété, elle descendit précipitamment au salon et s'aperçut que son mari baignait dans son sang.

Le malheureux s'était coupé la gorge avec un long couteau de boucher, s'infligeant une blessure de quatre pouces de long et d'à peu près un pouce et demi de profondeur.

On courut à l'instant chez le Dr Mousseau qui, à son arrivée, donna les soins nécessaires au blessé.

Le malheureux est en grand danger et l'on s'attend à sa mort.

Métivier avait essuyé des revers de fortune et l'on croit qu'il en avait l'esprit dérangé.

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquiancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE.,

Baltimore, Md., U. S. A.

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An \$1.00

Six Mois 0.50

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Editeur.]

ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LACTERIE.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 30	à	0 03
Beurre salé do.....	0 20	à	0 00
Fromage do.....	0 16	à	0 00

GRAINS.		\$ c.	\$ c.
Blé, par minot.....	1 39	à	1 42
Pois, do.....	0 85	à	0 90
Orge, do.....	0 65	à	0 70
Avoine, do.....	0 00	à	0 00
Sarrasin, do.....	1 25	à	1 40
Lin, do.....	0 00	à	0 00
Mil, do.....	1 50	à	1 60
Blé-d'Inde do.....	0 00	à	0 80
Avoine à la poche.....	0 90	à	0 95
Fèves.....	2 00	à	2 50
Son par 100 livres.....	0 90	à	1 00
Moulée.....	1 60	à	1 80
Son.....	1 10	à	0 00

FARINE.		\$ c.	\$ c.
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	2 50	à	4 00
Farine d'avoine.....	2 50	à	2 60
Farine de blé-d'Inde.....	1 70	à	1 80
Sarrasin.....	0 00	à	1 00

GIBIERS.		\$ c.	\$ c.
Canards au couple.....	0 55	à	0 75
do noir, do.....	0 70	à	0 75
Pleviers, par douzaine.....	1 75	à	2 50
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple.....	0 15	à	0 20
Perdrix, au couple.....	0 45	à	0 55
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à	0 00
Lièvres.....	0 00	à	0 00

VIANDES.		\$ c.	\$ c.
Boeuf, à la livre [steak].....	0 15	à	0 18
Do, à la soupe.....	0 00	à	0 10
Boeuf salé.....	0 00	à	0 15
Jambon à la livre.....	0 12	à	0 13
Lard, do.....	0 10	à	0 10
Mouton, do.....	0 07	à	0 10
Agneau, au quartier.....	0 00	à	0 05
Veau à la livre.....	0 08	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	0 10	à	0 12
Boeuf par 100 livres.....	0 00	à	0 00
Saindoux à la livre.....	0 15	à	0 16

DIVERS.		\$ c.	\$ c.
Sucre d'érable, à la livre.....	0 08	à	0 10
Sirope d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 20
Miel, à la livre.....	0 12	à	0 16
Œufs frais, à la douzaine.....	0 23	à	0 25
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindoux, au seau.....	0 00	à	0 00
Saindoux, par livre.....	0 15	à	0 18
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

VOLAILLES.		\$ c.	\$ c.
Dindes, à la livre.....	0 10	à	0 11
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à	3 00
Dindes (jeunes) do.....	1 25	à	1 50
Oies, do.....	2 00	à	2 50
Oies à la livre.....	0 18	à	0 00
Canards à la livre.....	0 08	à	0 00
Canards, au couple.....	0 60	à	0 75
Poules au couple.....	0 70	à	0 81
Poulets à la livre.....	0 10	à	0 10
Poulets du printemps par couple.....	0 30	à	0 60

LÉGUMES.		\$ c.	\$ c.
Pommes nouvelles, au baril.....	1 50	à	3 50
Patates, au sac.....	0 90	à	1 10
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par brl.....	0 00	à	0 00
Oignons rouges par brl.....	5 00	à	6 50
Do blanc par minot.....	2 50	à	0 00
Carottes do.....	0 30	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 75
Choux par doz.....	0 60	à	0 80
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do.....	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	0 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 00	à	0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à	0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par P. POULIN & Cie.,
Commerçant,

Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHE AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clero du Marché Viger.

Boeuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 4 50	à	\$ 5 50
Boeuf, 2me qualité.....	0 00	à	4 50
Vaches à lait.....	25 00	à	45 00
Vaches extra.....	45 00	à	60 00
Veaux, 1re qualité.....	0 00	à	0 00
Veaux, 2me qualité.....	0 00	à	0 00
Veaux, 3me qualité.....	0 00	à	0 00
Moutons, 1re qualité.....	7 00	à	8 00
Moutons, 2me qualité.....	5 00	à	6 50
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 50	à	3 00
Cochons, 1re qualité.....	8 50	à	8 75
Cochons, 2me qualité.....	7 75	à	8 05

Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes.....	10 00	à	13 00
Foin, 2me qualité.....	10 00	à	12 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	à	5 00
Paille, 2me qualité.....	3 00	à	4 50